



Casser un cdd pour un autre cdd sans préavis...

Par **mali54_old**, le **09/08/2007 à 20:46**

bonjour, rnrnje suis actuellement embauchée sous un CDD en agence immobilière. MOn cdd s'achève le 14 Septembre 2007. Or, j'ai postulé pour un poste chez un concurrent que j'ai obtenu et ces derniers souhaitent me voir venir dans leur service le plus vite possible....(embauchée sous un CDD de 3 mois équivalent à une période d'essai puis CDI)rnMOn contrat de travail ne fait aucunement référence à une possibilité de fin anticipée de mon CDD. rnrnJ'ai potassé quelques documents sur le droit du travail et y ai appris que l'on pouvait casser son CDD si l'on obtenait un CDI d'autre part... or, dans mon cas la période d'essai étant un CDD, je ne peux me prévaloir de ce droit. Et mon directeur d'agence refuse jusque là toute négociation sur le préavis ... rnrnQUE FAIRE ?? rnrnpb urgent rnrnrnmerci de me répondre rapidement. rnrnRespectueuses salutations.rnrnrnMlle Marie-Alix de Guerny.

Par **ly31**, le **11/08/2007 à 17:15**

Bonjour,rnrnVous n'avez aucune attache avec votre employeur "mais tout se paie"rnrnDans votre cas, je pense que si vous "cassez" (comme vous le dites) votre CDD, vous ne pourrez pas prétendre à la prime de précarité (10% il me semble)rnrnBon couragernrny31